



Promotion d'une Politique Foncière Responsable

Modèle technique d'opérationnalisation des tribunaux de conciliation

1. Guide d'opérationnalisation des Tribunaux de Conciliation (TC) du Borgou comme outil de mise en œuvre de la Loi et modèle applicable à l'ensemble du Bénin.

2. Objectifs

- Mise en œuvre de la Loi pour une facilitation de la gestion des conflits fonciers.
- Vulgarisation de la loi auprès des communes et sensibilisation des populations.
- Servir d'exemple pour une systématisation de l'opérationnalisation de 7 TC du Borgou sur l'ensemble du territoire national (77 communes).

Etape 1



Le maire

- Dresse par arrêté une liste de 12 personnes
- Propose les candidats aux postes de Président, d'assesseurs et de suppléants
- Nomme le Secrétaire du TC

Etape 2



Tribunal de 1^{ère} instance

- Nomme les deux Assesseurs du TC et leurs suppléants
- Propose au Garde des Sceaux des candidats aux postes de Président et d'Assesseurs

Etape 3



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DE LA LÉGISLATION
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Autorité tutélaire des TC

- Nomme le Président du TC et son suppléant par arrêté ministériel

Opérationnalisation du Tribunal de Conciliation

1 Président (+ 1 suppléant)

2 Assesseurs (+ 2 suppléants)

1 Secrétaire

Les 7 membres du TC prêtent
serment

Les 7 membres sont
renouvelés tous les deux ans

Schéma technique d'installation/opérationnalisation d'un TC
(© GIZ/ProPFR)

3. Éléments d'excellence

- Mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels (les 7 communes du Borgou, le tribunal de première instance, la Préfecture, le Ministère de la Justice) et organisation d'un dialogue préalable à la rédaction d'un guide pratique.
- Formulation d'un Modèle administratif technique (sous forme de guide pratique) rédigé par les partenaires et édité par GiZ/ProPFR.
- Aucun TC n'était fonctionnel au Bénin en 2019. Les 7 TC du Borgou ont été les premiers à l'échelle du pays. Ils ont été rendus opérationnels en 2020. Depuis fin 2021, l'ensemble des 77 TC du pays sont devenus opérationnels.
- Le projet a enregistré 1.500 conflits. Le taux de résolution des conflits est de 92 %.

3. Éléments d'excellence



Vue partielle des requérants à une audience du TC de N'Dali



Illustration de la boîte à images de vulgarisation (© GIZ/ProPFR)

4. Facteurs de succès

- Collaboration active et engagement des acteurs communaux et des acteurs judiciaires (TPI).
- Mobilisation d'experts hautement expérimentés en droit pénal.
- Sensibilisation actives des autorités tout au long de l'initiative pour une appropriation efficiente.

5. Défis et facteurs de risque

- Défi/challenge d'un « découpage » du processus en phases (et autant de chapitres du guide) afin de formuler des étapes claires à la constitution/opérationnalisation d'un TC par les diverses autorités compétentes.
- Défi/challenge de la formation continue des membres des TC (qui ne sont pas des magistrats professionnels).
- Sensibilisation des populations à la base pour expliquer la loi : i) les contentieux/différends ne sont plus réglés par les chefs de village ; ii) l'étape TC est un préalable obligatoire à toute saisie (éventuelle) du TPI.

6. Formats disponibles et sources d'information / Disponibilité

Formats disponibles	Produits (par exemple boîtes à images, guide, factsheet et autres)	Source d'information / Disponibilité (Interne à la GIZ)
Papier	Guide d'opérationnalisation des TC (27 pages)	IDA + DMS
	Guide sur le règlement alternatif des conflits fonciers ruraux (38 pages)	IDA + DMS
	Présentations en format PPT	IDA + DMS
Numérique	Vidéo sur la prestation de serment des membres des TC au Tribunal de Première Instance de Parakou (TPI)	Lien IDA

7. Groupe cible, et mode de pérennisation

Groupes cibles	Mode de pérennisation (formation, sensibilisation, recyclage...)
Bénéficiaires finaux : Populations rurales	Environ 20% de la population sera (tôt ou tard) en relation avec un TC. On enregistre 18 conflits fonciers pour 1.000 habitant chaque année. Les populations sont sensibilisées par affichage.
Institutions : Maires TPI Ministère de la Justice	Elles interviennent tous les 2 ans. Nomment les secrétaires des TC Nomme assesseurs et suppléants Nomme les Présidents des TC

7. Responsables et mode de pérennisation

Responsables du produit	Mode de pérennisation (formation, sensibilisation, recyclage...)
Ministère de la Justice de la Législation et des droits de l'homme (MJLDH)	Mise en oeuvre intégrale de la carte judiciaire du Bénin.
Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL) Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB)	Diffusion de bonnes pratiques à travers des notes circulaires, des décrets et des décisions normatives.

8. Implications financières

Coûts des grandes étapes du produit : 23 Millions FCFA (35.000 Euros)

Grandes étapes	Coûts (Euros)
1) Etudes + Ateliers + Rédaction et édition des Guides	15.000
2) Construction des sièges des TC + équipement	15.000
3) Procédures de nomination et Formations	5.000

Remarques : - Sans tribunal, des conflits fonciers peuvent durer des années, s'intensifier et avoir des fins tragiques
- Le coût de résolution d'un conflit (en mode TC) est de 35.000 / 1.500 conflits = 25 euros
- Le coût (moyen) d'un conflit porté au TPI est de 350 euros